

Reçu à la Préfecture
de Loir-et-Cher, le :

8 DEC. 2020



Pays de
Grande Sologne
syndicat mixte

COMITE SYNDICAL

MERCREDI 25 NOVEMBRE 2020 – 9 H
SALLES DES FETES – LAMOTTE-BEUVRON

ARRONDISSEMENT DE ROMORANTIN-LANTHENAY – EFFECTIF LEGAL DU COMITE SYNDICAL : 60

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq novembre, à neuf heures.

Les élus délégués du syndicat mixte du Pays de Grande Sologne se sont réunis en comité syndical à la salle des fêtes de Lamotte-Beuvron.

Etaient présents : M. Pascal BIOULAC (Conseil départemental), Mme Isabelle GASSELIN (Conseil départemental), M. Alexandre AVRIL (CCSR), Mme Catherine LUNEAU (CCSR), M. Philippe AGULHON (CCSE), Mme Agnès THIBAUT (CCSE), M. Patrick LUNET (CCCS), M. Jean-Christophe DUPONT (CCCS), M. Patrick MORIN (Chaon), M. Thierry PFOHL (Chaon), M. Patrice PAUL (Chaumont/Tharonne), Mme Sabine RABOIN (Chaumont/Tharonne), M. Michel BUFFET (Dhuizon), M. Robert GARNIER (Dhuizon), M. Jean-Pierre GUEMON (La Ferté Beauharnais), M. Pierre-Edouard BERG (La Ferté Beauharnais), Mme Vénuzia RESINA (La Ferté Imbault), Mme Pierrette DUPRÉ (La Ferté Imbault), M. Éric FASSOT (La Marolle-en-Sologne), M. Alain MAUPEU (La Marolle-en-Sologne), M. Laurent CARNOY (Lamotte-Beuvron), Mme Elodie SIMON (Lamotte-Beuvron), M. Jean-Pierre AMOUREUX (Marcilly-en-Gault), Mme Aline MOLIER GRASSER (Marcilly-en-Gault), Mme Annick CHARBONNIER (Millançay), M. Thierry PASCAULT (Millançay), M. Guillaume GIOT (Neung-sur-Beuvron), M. Aymeric BARRE (Neung-sur-Beuvron), Mme Yolaine DE BEAUCHESNE (Nouan-le-Fuzelier), M. Gérard CHÉRON (Nouan-le-Fuzelier), M. Adrien SABOUREAU (Orçay), Mme Bernadette COURRIOUX (Pierrefitte-sur-Sauldre), M. Christian LÉONARD (Saint-Viâtre), M. Jean-Claude CLÉMENT (Saint-Viâtre), M. Angel BENITO (Salbris), M. Raphaël JOUSSET (Salbris), Mme Laurence CATHELIN (Selles-Saint-Denis), M. Philippe BENGHEZAL (Selles-Saint-Denis), M. Jean-Michel DEZELU (Souesmes), M. Serge ETIEVE (Souesmes), Mme Chantal MEERSSCHAUT (Souvigny-en-Sologne), M. François BARDON (Souvigny-en-Sologne), M. Gérard CHOPIN (Theillay), Mme Joëlle BOUVY-TESTARD (Theillay), M. François D'ESPINAY SAINT LUC (Veilleins), Mme Ghyslaine DOGNIN (Veilleins), M. Anthony GUICHARD (Vernou-en-Sologne), M. Hubert CHEVALLIER (Villeny), Mme Françoise DUCHÊNE (Villeny), M. Christian MAUCHIEN (Vouzon), M. Olivier RICHER (Vouzon), M. Daniel LOMBARDI (Yvoy-le-Marron), Mme Marie-Emmanuelle CHAUVIN de RUFFRAY (Yvoy-le-Marron).

Etaient absents excusés : M. Louis de REDON (Conseil départemental), M. Gilles CLEMENT (Conseil départemental), Mme Evelyne FOUCHER (Dhuizon), Mme Pirkko TURUNEN (Pierrefitte-sur-Sauldre), M. Francis VALTER (Chaumont/Tharonne), Mme Laurence LASSUS (La Ferté Beauharnais), M. Gérard GATESOUBE (La Ferté Imbault), M. Sébastien GAY (Marcilly-en-Gault), M. Pascal LIEUVE (Millançay), M. Éric MORAND (Montrieux-en-Sologne), M. Patrick HIRON (Montrieux-en-Sologne), Mme Murielle BARELAUD (Orçay), M. Stéphane LEROY (Selles-Saint-Denis), M. Jean-Marie HARRAULT (Souesmes), M. Alexandre DHOMMÉE (Souvigny-en-Sologne), Mme Kathaleen COURCELLES (Vernou-en-Sologne), Mme Jutta CERF (Vernou-en-Sologne), M. Jean-François LAHAYE (Vouzon), M. Patrick HERRERA (Orçay).

Avait donné pouvoir : 1 - Mme Pirkko TURUNEN à Mme Bernadette COURRIOUX (Pierrefitte/Sauldre)

Personnes associées : ----

Secrétaire de séance : M. Patrick MORIN

Nombre de membres titulaires en exercice : 60

Nombre de membres présents : 52

Lesquels, formant la majorité des membres en exercice, ont pu délibérer.

Comité syndical du 25 novembre 2020 – 9 h
Salle des fêtes de LAMOTTE-BEUVRON

Monsieur le Président dénombre 52 délégués présents, constate que le quorum est bien atteint, indique que Madame Pirkko TURUNEN (Pierrefitte/Sauldre) est excusée et a donné pouvoir à Madame Bernadette COURRIOUX, et ouvre la séance.

Il fait ensuite appel à candidature pour nommer un **secrétaire de séance**. M. Patrick MORIN, représentant la commune de Chaon, se porte volontaire pour remplir cette fonction.
Cette décision est entérinée par un vote à main levée.

En raison des mesures sanitaires gouvernementales liées à la lutte contre l'épidémie de la COVID-19, le Président demande à l'assemblée présente de bien vouloir tenir la séance à huis clos (demande de la Préfecture).

Il propose d'adopter cette mesure par un vote à main levée.

Décision du comité syndical : favorable à l'unanimité

Monsieur le Président rappelle aux membres du comité syndical qu'une note de synthèse a été communiquée par mail en amont de la présente séance à l'ensemble des délégués, avec l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

- I. DELIBERATIONS SOUMISES AUX VOTES DU COMITE SYNDICAL**
- II. INFORMATIONS CRST**
- III. INFORMATIONS/QUESTIONS DIVERSES**
ANNEXE 1 : projet mise en place du RIFSEEP

I. DELIBERATIONS

Monsieur le Président donne lecture des délibérations.

1. Délégation de pouvoirs du comité syndical au bureau (n°2020-29) :

Conformément au cadre réglementaire, il est proposé que soient déléguées au Président les matières suivantes :

La signature permanente des actes ou conventions : marchés, SCoT, contrats/contractualisations Région, Etat, Département, Europe, Leader, Chambre d'agriculture, etc ..., conventions de partenariats, documents administratifs, arrêtés, ...

Les diverses demandes de subventions.

Les négociations : contractualisations diverses, consultations...

Marchés publics : préparation, passation, exécution et règlement des marchés publics.

Baux et conventions : location des biens immobiliers et mobiliers nécessaires à l'exercice de ses compétences pour une durée égale ou inférieure à 12 ans.

Assurances : de passer les contrats d'assurances ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.

Ligne de trésorerie : réaliser des lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximal autorisé de 100 000 €.

Justice : intenter, au nom du syndicat mixte, les actions en justice ou défendre le syndicat mixte.

Adhésions/Associations : autoriser le renouvellement de l'adhésion aux associations dont le syndicat est membre.

Biens : l'aliénation de biens mobiliers d'un prix unitaire inférieur à 4 600 €.

Le comité demeure seul compétent pour délibérer sur les matières suivantes : modification statutaire, budget et décision modificative, compte administratif, emprunt, acceptation de dons et legs, effectif / poste du personnel.

Le Président soumet cette proposition aux votes des délégués.

VOTE DU COMITE SYNDICAL : accord favorable à l'unanimité

2. Délégations portefeuilles aux Vice-présidents (n°2020-30) :

Il est proposé de déléguer les fonctions suivantes aux élus :

- **1^{re} Vice-présidente Agnès THIBAUT :** Affaires générales et contractualisations Etat/Région,
- **2^e Vice-président Alexandre AVRIL :** Finances & Tourisme, LEADER (présidence du comité de programmation)
- **3^e Vice-présidente Isabelle GASSELIN :** Evaluation du CRST,
- **4^e Vice-président Jean-Pierre GUEMON :** Coopération décentralisée et projet impérial,
- **5^e Vice-présidente Chantal MEERSCHAUT :** PETR,
- **6^e Vice-président Daniel LOMBARDI :** Santé.

Pour information : Avis favorable du bureau le 22 octobre 2020

Le Président soumet cette proposition aux votes des délégués.

VOTE DU COMITE SYNDICAL : accord favorable à l'unanimité

3. Désignation des représentants du comité syndical dans les organismes (n°2020-31) :

Le président propose une liste de noms pour représenter le comité syndical dans les organismes comme suit :

Les représentants du comité syndical au CAUE du Loir-et-Cher seront :

Membre titulaire	Membre suppléant
Christian MAUCHIEN	Christian LEONARD

Les représentants du comité syndical à l'Observatoire de l'économie et des territoires seront :

Membre titulaire	Membre suppléant
Jean-Pierre GUEMON	Bernadette COURRIOUX

Les représentants à A3P (association des Pays et PETR de la région Centre Val de Loire) seront :

Membre titulaire	Membre suppléant
Agnès THIBAUT	Daniel LOMBARDI

Le représentant du comité syndical à la Commission Locale de l'Eau (C.L.E) du Schéma d'Aménagement et de Gestions des Eaux (SAGE) du bassin versant de la Saultre sera :

Membre titulaire
Bernadette COURRIOUX

Les représentants du syndicat mixte au GIP-RECIA seront :

Membre titulaire	Membre suppléant
Agnès THIBAUT	Chantal MEERSSCHAUT

Les représentants du syndicat au CNAS - Comité National d'Action Sociale (1 élu + 1 agent représentant les salariés et correspondant du CNAS) seront :

Membre élu	Membre salarié
Chantal MEERSSCHAUT	Chantal VENON

Pour information : Avis favorable du bureau le 22 octobre 2020

Il fait appel à d'autres candidatures dans l'assistance. Aucun délégué ne sont porte volontaire. Puis, il soumet ces propositions aux votes des délégués.

VOTE DU COMITE SYNDICAL : accord favorable à l'unanimité

4. Création de la Commission d'Appel d'Offres - CAO (n°2020-32) :

Conformément à la réglementation, il est proposé de créer une CAO avec 5 membres titulaires et 5 suppléants, le Président préside de droit la CAO.

La commission d'appel d'offres a pour rôle de choisir les titulaires de marchés dont seuils sont supérieurs à ceux définis par l'Union européenne, soit, au 1^{er} janvier 2020, 214 000 € pour les marchés de fournitures et de services et 5 350 000 € HT pour les marchés travaux.

Le Président propose une liste de noms pour représenter le comité syndical comme suit :

Membres titulaires	Membres suppléants
Agnès THIBAUT	Daniel LOMBARDI
Alexandre AVRIL	Christian MAUCHIEN
Isabelle GASSELIN	Bernadette COURRIOUX
Jean-Pierre GUEMON	Guillaume GIOT
Chantal MEERSSCHAUT	Patrick LUNET

Pour information : Avis favorable du bureau le 22 octobre 2020

Il fait appel à d'autres candidatures éventuelles dans l'assistance. Aucun délégué ne se porte volontaire. Puis, il soumet ces propositions aux votes des délégués.

VOTE DU COMITE SYNDICAL : accord favorable à l'unanimité

5. Création d'une commission « Marchés A Procédures Adaptées – MAPA » (n°2020-33)

Il est proposé de créer une commission MAPA avec les mêmes membres titulaires de la CAO (pas de suppléants).

Membres titulaires
Agnès THIBAUT
Alexandre AVRIL
Isabelle GASSELIN
Jean-Pierre GUEMON
Chantal MEERSSCHAUT

Pour information : Avis favorable du bureau

Le Président soumet cette proposition aux votes des délégués.

VOTE DU COMITE SYNDICAL : accord favorable à l'unanimité

6. Adoption règlement intérieur (n°2020-34) :

Il est proposé d'adopter le projet de règlement intérieur ci-joint et transmis au préalable aux délégués par courriel. L'adoption du règlement intérieur est obligatoire dans les 6 mois suivants l'installation du nouveau comité syndical. A la suite du dernier comité, les services du syndicat mixte ont travaillé, en lien avec les membres du bureau, à l'écriture d'un nouveau règlement intérieur, qui a été approuvé pour information en bureau du 22 octobre dernier.

Le Président soumet l'adoption du règlement intérieur aux votes des délégués.

VOTE DU COMITE SYNDICAL : accord favorable à l'unanimité

7. Mise en place du RIFSEEP (n°2020-35) :

Il est proposé de mettre en place le RIFSEEP conformément à la réglementation, qui impose une date limite en 2020. Il est précisé que ce projet d'adoption du RISEEP a été envoyé à l'ensemble des membres du comité syndical, en annexe de la note de synthèse de préparation de la séance.

Il est précisé que ce projet d'instauration du RIFSEEP a reçu un avis favorable du comité technique du centre de gestion de Loir-et-Cher en date du 22 octobre 2020 et que les membres du bureau ont apporté un avis favorable en réunion ce même jour.

Le Président donne lecture du projet de mise en place du RIFSEEP et demande à l'ensemble des délégués s'ils ont des remarques ou questions à formuler sur le document. Il précise pour information que le bureau syndical a émis un avis favorable le 22 octobre 2020. Puis, il soumet le projet aux votes des délégués.

VOTE DU COMITE SYNDICAL : accord favorable à l'unanimité

8. Abrogation de la délibération n°2020-26 et création d'un poste catégorie A d'attaché sur les missions de directeur (n°2020-36) :

La préfecture a demandé l'abrogation de la mention « principal » à la délibération créant le poste de catégorie A d'attaché « principal » sur les missions de directeur, au motif que le syndicat mixte n'atteignait pas le seuil requis pour cet échelon. Afin de régulariser cette situation administrative et juridique, il est donc nécessaire d'abroger cette délibération n°2020-26 et d'acter par un nouveau vote, la création d'un poste d'attaché territorial catégorie A sur les mêmes missions. Le Président précise pour information que les membres du bureau ont émis un favorable le 22 octobre 2020.

Puis, il soumet l'adoption de cette proposition aux votes des délégués.

VOTE DU COMITE SYNDICAL ? accord favorable à l'unanimité

9. Décision Modificative n°1 au Budget Primitif 2020 (n°2020-37) – Présentation Alexandre AVRIL

Le Président cède la parole à M. Alexandre AVRIL, 2^e Vice-président du syndicat mixte, pour procéder à l'explication de la décision modificative n°1 au budget primitif 2020.

Il est proposé de procéder à des virements de crédits entre certains comptes. En effet, la crise sanitaire a eu un impact sur les budgets des collectivités. Pour le syndicat mixte, la promotion du village Sologne à l'occasion du Game Fair n'a pas pu avoir lieu (imputation compte 6233 chapitre 11 – Foires/expositions). Cette manifestation a été remplacée par une grande campagne de promotion de la Sologne à la télé et sur les réseaux sociaux (imputation compte 6288 chapitre 11 – autres services extérieurs).

La trésorerie de Lamotte-Beuvron a demandé de procéder au toilettage et à l'actualisation de certaines lignes budgétaires du syndicat mixte avec la création de nouveaux comptes afin de mieux imputer financièrement les dépenses des projets menés. Ainsi, il a été demandé de créer une ligne budgétaire spécifique pour mandater l'étude d'impact environnementale du site du parc équestre fédéral dans le cadre de l'organisation des épreuves équestres des JO 2024 sur le compte 617 (études-recherches) et non sur le compte 6288 (autres services extérieurs). Il est précisé que ce projet avait été adopté à l'unanimité lors de la séance du comité syndical le 9 mars 2020.

Ensuite, il a été demandé de transférer des crédits du compte « réceptions » (6257) vers le compte « frais de missions des élus » (6532) pour un montant de 500 €.

Enfin, dans la section Investissement, de nombreux problèmes informatiques ont conduit au rachat de logiciels bureautiques informatiques non prévus initialement (2 PC fixes sont tombés en panne en début d'année et durant la 1^{re} période de confinement). Cette ligne budgétaire n'avait pas été créée au BP 2020. Il est donc proposé de transférer des crédits en investissement du compte « achat de matériel » (2183) vers un compte créé « logiciels » (2051).

La répartition détaillée des crédits s'organise comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Crédits à ouvrir en dépenses en fonctionnement du chapitre 11					
Sens	Section	Chapitre	Article	Objet	Montant
Dépenses	Fonct	11	617	Etudes – Recherches	10 350 €
Total				<i>(étude environnementale)</i>	10 350 €
Virement de crédits en dépenses en fonctionnement vers le chapitre 11 article 6288					
Sens	Section	Chapitre	Article	Objet	Montant
Dépenses	Fonct	11	6233	Foires et expositions	- 10 350€
Total				<i>(projet village Sologne annulé)</i>	- 10 350 €

Crédits à ouvrir en dépenses en fonctionnement du chapitre 11					
Sens	Section	Chapitre	Article	Objet	Montant
Dépenses	Fonct	11	6532	Frais de mission – déplacement Elus	500 €
Total					500 €
Virement de crédits en dépenses en fonctionnement vers le chapitre 11 article 6288					
Sens	Section	Chapitre	Article	Objet	Montant
Dépenses	Fonct	11	6257	Réceptions	- 500 €
Total					- 500 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

En section d'investissement, il convient de prendre en compte l'achat de logiciels de bureautique à la suite du rééquipement en matériels informatiques des services du syndicat mixte. L'achat de logiciels doit être inscrit à l'article 2051 du chapitre 20 en dépenses de fonctionnement. Il est proposé d'ouvrir des crédits à l'article 2051 du chapitre 20 (immobilisation incorporelle) en investissement, et d'adopter la décision modification n°1 pour l'exercice 2020 du budget primitif telle que détaillée comme suit :

Crédits à ouvrir en dépenses en investissement					
Sens	Section	Chapitre	Article	Objet	Montant
Dépenses	Investiss.	20	2051	Immob-incorporelles : concessions et droits similaires (logiciels)	2 500 €
Total					2 500 €
Virement de crédits en dépenses en investissement vers le chapitre 20					
Sens	Section	Chapitre	Article	Objet	Montant
Dépenses	Investiss.	21	2183	Immob.corporelles - matériels informatiques	- 2 500 €
Total					- 2 500 €

Alexandre AVRIL précise que ces mouvements n'ont aucun impact sur le budget général.
Monsieur le Président soumet cette proposition modificative n°1 aux votes des délégués.

VOTE DU COMITE SYNDICAL : accord favorable à l'unanimité

10. Délibération amortissement (n°2020-38) :

Il est proposé d'adopter les durées d'amortissement des biens selon le tableau suivant :

Italique : durée obligatoire selon l'instruction comptable de la M14

IMPUTATIONS	IMMOBILISATIONS	DUREE AMORTISSEMENT (en année)
202	<i>Documents d'urbanisme</i>	5
2031	<i>Frais d'études</i>	5
202	<i>Document SCoT</i>	10
2032	<i>Frais de recherche et développement</i>	5
2033	<i>Frais d'insertion</i>	5
205	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	3
2051	Logiciels	3
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	15
2182	Matériel de transport	8
2183	Matériel informatique	4
2183	Matériels de bureau	5
2184	Mobiliers	10
2188	Autres immobilisations corporelles	5
2188	Coffre-fort	20

Pour information : Avis favorable du bureau pour information le 22 octobre 2020

Monsieur le Président soumet l'adoption de cette proposition aux votes des délégués.

VOTE DU COMITE SYNDICAL : accord favorable à l'unanimité

11. Délibération Promotion du territoire (n°2020-39) : Projet « Viens, on y va ».

Le Président rappelle que le syndicat mixte du Pays de Grande Sologne a engagé une stratégie de promotion territoriale de la Sologne depuis le 2^e trimestre 2020. Dans le cadre de cette dynamique, le syndicat souhaite saisir l'opportunité du projet « Viens, on y va ! », porté par Mesdames Aude RICHARD et Julia DROUBITCH de l'association InnoSens (et co-fondatrices du projet), pour valoriser plus spécifiquement des agriculteurs et des producteurs locaux, fortement impliqués dans des

démarches innovantes et résilientes sur le territoire du Pays de Grande Sologne, dans le but de maintenir et de valoriser une agriculture locale et de proximité.

La Juliaude (Julia et Aude, les co-fondatrices du projet « Viens, on y va ! ») sillonne le département à la rencontre d'artisans et agriculteurs « qui ont fait un pas de côté pour innover dans leur métier », en mêlant tradition et avenir. Les portraits d'artisans et agriculteurs sont réalisés sous le format de podcast d'une trentaine de minutes, et diffusés sur les différentes plateformes disponibles en ligne, telles que Spotify, Apple podcast, soundcloud, Deezer....

Une série de 10 podcasts proposera le portrait d'artisans et d'agriculteurs loir-et-chériens. Ces podcasts, dont 3 pour le territoire du syndicat mixte du Pays de grande Sologne, permettront de valoriser le travail des agriculteurs et du territoire auprès des auditeurs.

Monsieur le Président présente ensuite la proposition de projet de partenariat entre « Viens, on y va ! » et le syndicat mixte :

- **Réalisation de 3 portraits d'agriculteurs ou de producteurs locaux** sur le territoire pour diffusion au début du premier semestre 2021. Il s'agira de dresser le portrait de ces agriculteurs, mettre en valeur leurs motivations et leurs actions sous la forme de reportages audios, diffusés ensuite sur les plateformes de podcast.
- **Coût du partenariat 300 € HT, soit 360 € TTC** – avec l'association – LAB 2 CHEZ ARTEFACTS -5 rue Roland Garros à BLOIS (41000).
- **Mention du partenariat** en fin de podcast et possibilité de diffuser les 3 interviews sur les réseaux sociaux et le site internet du syndicat mixte.

Le Président précise que ce projet est réalisé avec le partenariat de la CMA 41, et des discussions avec la SDA et le CD 41 sont en cours. Il est proposé qu'Emmanuel CALERS (Souvigny-en-Sologne), Nils AUCANTE (Yvoy-le-Marron) et Jérémy JULIEN (Montrieux-en-Sologne) soient interviewés pour le territoire du Pays de Grande Sologne.

Il indique pour information que ce projet a reçu un avis favorable du bureau syndical du 22 octobre.

Il soumet ensuite aux votes des délégués la proposition de partenariat financier à hauteur de 360 € TTC pour le projet « Viens, on y va ! », pour interviewer 3 agriculteurs/producteurs, et diffuser les podcasts sur les réseaux sociaux du syndicat, afin de promouvoir le territoire.

VOTE DU COMITE SYNDICAL : accord favorable à l'unanimité

12. Délibération renouvellement de la convention de mise à disposition du service RH de la ville de Lamotte-Beuvron au bénéfice du syndicat mixte du Pays de Grande Sologne (n°2020-40).

Le Président rappelle pour mémoire que, par délibération du 10 juillet 2019 (n°2019-713), les délégués du comité syndical ont adopté la mise à disposition du service Ressources Humaines de la commune de Lamotte-Beuvron au bénéfice du syndicat mixte, notamment pour la gestion des paies des agents du syndicat.

Considérant que cette convention est arrivée à échéance au 31 octobre 2020 et que le syndicat mixte du Pays de Grande Sologne emploie des agents territoriaux statutaires mais ne dispose pas de service des ressources humaines, il est proposé de reconduire la convention de mise à disposition du service des RH de la ville de Lamotte-Beuvron au bénéfice du syndicat mixte du Pays de Grande Sologne.

Cette mise à disposition interviendra par convention entre les 2 collectivités et sera effective jusqu'au 31 décembre 2021. Elle pourra être renouvelée par reconduction expresse.

Les agents concernés sont placés, pour l'exercice de leurs fonctions, sous l'autorité fonctionnelle du Président du syndicat mixte.

Le remboursement des frais de fonctionnement du service mis à disposition s'effectue sur la base d'un coût unitaire de fonctionnement du service, multiplié par le nombre d'unités de fonctionnement (exprimé en jours). Le coût unitaire journalier a été estimé à 68 € et se décompose comme suit :

- . 1 adjoint administratif principal 2nde classe à 100 % : 68 €

Il soumet la proposition de renouvellement de la convention aux votes des délégués.

VOTE DU COMITE SYNDICAL : accord favorable à l'unanimité

Le Président cède ensuite la parole à Madame Agnès THIBAUT, 1^{re} Vice-présidente du syndicat mixte.

II. INFORMATIONS CRST - Présentation par Agnès THIBAUT

Madame THIBAUT indique à l'ensemble des délégués que l'enveloppe globale des crédits inscrits au Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST*), dispositif de contractualisation syndicat mixte/Région pour les années 2014-2020, a pu être consommée quasiment en intégralité grâce à la fongibilité des crédits restants vers les projets nautiques de Salbris et Nouan-le-Fuzelier, comme suit :

1. **Nouan le Fuzelier** : la dépense subventionnable justifiée est de 2.712 873.73 € HT, soit avec un taux d'intervention de 30% (taux de subvention régionale), une subvention potentielle de 813 800 €. Conformément au choix du Bureau, il a été activé, avec l'accord de la Région, la possibilité de transférer des crédits pour atteindre autant que possible cette aide financière. Il est précisé qu'aucune demande financière ne sera déposée pour la piscine de Nouan sur la programmation du prochain contrat avec la Région.
2. **Salbris** : l'engagement étant pris de soutenir cet équipement sur deux contrats et le taux de subvention étant identique à celui de la piscine de Nouan (30%), un lissage est proposé. Aussi, après dépôt de l'ensemble des dossiers en juillet dernier et examen des demandes, il a été proposé et accepté, d'attribuer la subvention initiale ainsi que le solde de l'enveloppe fongible du CRST, pour un montant de 677 723 €. Il est précisé que le solde de la subvention globale sera attribué à la communauté de communes de la Sologne des Rivières à l'occasion de la prochaine période de contractualisation avec le Conseil régional (2021-2027).

Après validation en Bureau le 22 octobre dernier, ces deux dossiers seront votés en Commission Permanente Régionale (CPR*) en janvier 2021.

Madame THIBAUT indique que la répartition de ces enveloppes a été validée de cette manière, notamment en ce qui concerne la piscine de Nouan-le-Fuzelier, car certains projets initialement fléchés, n'ont pu aboutir ou bénéficier *in fine* de l'aide financière du contrat.

Le Président indique également qu'il est important de rappeler que, grâce à cette répartition, à la bienveillance et à l'écoute de François BONNEAU et Dominique ROULLET à la Région, pratiquement toute l'enveloppe du CRST aura été consommée, et ce, sans avenant et sans vote au niveau régional.

Il propose que Madame THIBAUT, 1^{re} Vice-présidente, accompagnée de la directrice du syndicat se rendent dans les communautés de communes afin d'apporter tous les renseignements nécessaires à la bonne compréhension de la prochaine programmation du Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) 2021-2027.

De même, il rappelle que les travaux de rapprochement engagés avec la communauté de communes des Portes de Sologne (Loiret), ralentis en raison des élections municipales et de la crise sanitaire, vont reprendre dans les jours prochains, et que Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de cette communauté de communes, représentera son territoire.

III. INFORMATIONS – QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Président indique qu'il souhaite aborder 3 sujets :

- **MARQUE SOLOGNE** : point d'étape 2020 et projets 2021

Bilan 2020 :

Grâce au travail coordonné entre les propriétaires de la Marque Sologne, les intercommunalités concernées et 4 Pays ou PÉTR* (Pays de Grande Sologne, Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais, Pays Sancerre-Sologne et PÉTR Forêt d'Orléans) au titre des fonds leader en coopération, une grande campagne de promotion territoriale de la Sologne a pu être menée en 2020 : refonte intégrale et ergonomique du site internet (24 000 €), campagne de promotion de la destination Sologne sur les réseaux sociaux travaillée avec un photographe professionnel (60 000 €), partenariat avec le magazine Sologne spécial « Ambassadeurs de la Marque », évolution du logo (plus moderne et déclinable en plusieurs couleurs), parution d'une carte touristique de la Sologne.

ACRONYMES :

***CRST** : Contrat Régional de Solidarité Territoriale, contractualisation entre les Pays ou PÉTR et la Région pour les projets d'investissement des communes et communautés de communes d'un territoire. La programmation 2014-2020 vient de s'achever pour le syndicat mixte du Pays de Grande Sologne.

***PÉTR** : Pôle d'Équilibre Territorial et Rural. Le PÉTR est un établissement public regroupant plusieurs établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre associés dans un périmètre territorial non enclavé sous la forme d'un syndicat mixte.

***Leader** : est un programme européen qui vise à soutenir des projets pilotes en zone rurale. LEADER est un axe du FEADER (Fonds Européen Agricole et de Développement de l'Espace Rural). Il donne aux territoires un cadre propice à l'émergence de projets collectifs et de qualité grâce à une méthode ascendante. La programmation du dispositif Leader du syndicat mixte du Pays de Grande Sologne s'achèvera à la fin de l'année 2022. Elle concerne les projets liés au tourisme et à la promotion du territoire.

***CPR** : Commission Permanente Régionale

***PACT** : Le dispositif Projets Artistiques et Culturels de Territoire (PACT), mis en place par la Région Centre, soutient la diffusion artistique dans les territoires ruraux en valorisant les artistes régionaux. Il est normalement géré à l'échelle des intercommunalités.

Projets 2021 :

L'ensemble des acteurs de la Marque ont décidé de poursuivre leur stratégie de promotion de la Sologne en 2021, à travers notamment un vaste plan de communication : **poursuite de la communication engagée sur les réseaux sociaux et animation des différents compte Facebook/Instagram durant 12 mois (avec une étude de la stratégie sociale média globale et intégration de la marque Sologne sur le réseau professionnel LinkedIn) ; création d'une banque photos de la Sologne au fil des 4 saisons ; création d'un jeu concours en ligne dont les lots sont des séjours, des déjeuners ou diners et des entrées dans les sites de Sologne partenaires ; la création de capsules vidéos et leurs diffusions sur des chaînes de télévision nationales, sur des plateformes de streaming, sur les réseaux sociaux, ou dans les cinémas du territoire.**

Ces campagnes de communication s'élèvent environ à 150 000 € en 2020 et 2021, avec plus de la moitié du financement en fonds européens Leader au titre de la coopération.

Madame THIBAULT, 1^{re} Vice-présidente, indique qu'il serait intéressant de programmer une présentation de la Marque Sologne à l'occasion des conseils communautaires ou des conférences de maires.

- **LABEL TERRE DE JEUX** : le Président annonce à l'assemblée que, à l'instar des communes et des communautés de communes du territoire, le syndicat mixte du Pays de Grande Sologne a pu être labélisé « Terre de Jeux », ce qui permettra de proposer un projet d'animations globale du territoire.
- **DISPOSITIF « PETITES VILLES DE DEMAIN »** : le Président informe l'ensemble des délégués que les communes de Salbris, Neung-sur-Beuvron et Lamotte-Beuvron sont lauréates du programme « Petites villes de demain », qui ambitionne d'améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentours, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement. Le programme a pour objectif de donner aux élus des villes et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralités les moyens de concrétiser leurs projets de territoire. Ces reconnaissances vont donner des moyens prioritaires au territoire dont la possibilité de financer jusqu'à 75 % un poste de chargé de mission.

INTERVENTION DES DELEGUES :

- La question du financement des projets culturels est un sujet important. Madame Isabelle GASSELIN, Vice-présidente du Conseil départemental et du Pays de Grande Sologne, interroge le Président sur la possibilité de transférer le PACT* (dispositif d'aide régionale pour les territoire ruraux à portée culturelle), car les communautés de communes de la Sologne des Etangs et Sologne des Rivières n'en bénéficient pas. Pour mémoire, ce dispositif a été mis en place par la Région Centre Val de Loire, pour soutenir la diffusion artistique dans les territoires ruraux en valorisant les artistes régionaux. Le Président indique que les services du syndicat mixte vont se renseigner.
- Monsieur Hubert CHEVALLIER informe qu'un tournage est en cours par Monsieur RAOUL en Sologne afin d'en valoriser son patrimoine et sa culture. Le film documentaire s'intitulera « Courjumelles 2 ». Le Président précise que ce projet va certainement recevoir une aide financière au titre des fonds européens à l'occasion du prochain comité de programmation Leader*, le 14 décembre.
- Le Président rappelle enfin que le patrimoine immatériel des traditions de Sologne, foires ou expositions, est un sujet dont il faut s'emparer très vite car celles-ci souffrent en cette période difficile et il est impératif de les conserver.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.

SYNDICAT MIXTE Le Président
DU PAYS DE
GRANDE SOLOGNE
14 avenue de l'Europe
41600 LAMOTTE-BEUVRON



Pascal BIOULAC